



Chers amis vignerons et amis des vignerons. Au sommaire : la vigne un monde à part, recenser pour aider, multiplication des vignes franches en Picardie, Bretagne, Nord-pas-de-Calais, la Belgique avance, du nouveau en Île-de-France, créer sa vigne patrimoniale, monter son projet de vigne professionnelle, conseil du mois.

La vigne est un monde à part que tout porteur de projet de vigne est invité à découvrir

Dans l'union européenne, en France en particulier, la culture de la vigne n'est pas, et ne sera probablement jamais avant très longtemps, une activité banale et libre comme avoir des pommiers et faire son cidre à usage personnel. Son poids économique et sa valeur culturelle l'ont mise à part des autres activités agricoles, qu'elles soient professionnelles ou privées. Dès lors, vouloir planter quelques pieds de vigne et faire son vin, même pour une consommation dite familiale, nécessite d'être informé pour s'assurer un plaisir tranquille et pouvoir le partager longtemps.

Le recensement des vignes franciliennes, mieux vous connaître pour mieux vous aider

Recenser les vignes franciliennes répond à plusieurs objectifs : connaître les vignerons, leurs vignes et leurs attentes, informer, aider, défendre, promouvoir. Nous effectuons un nouveau recensement depuis un an et nous invitons les vignerons à rejoindre notre association. Notre action n'interfère pas avec celle des associations locales, départementales ou de confréries. Des membres de VFR sont mandatés pour vous contacter à cet effet, merci de leur faire bon accueil.

Les vignes franches se multiplient : Picardie, Nord-pas-de-Calais et Bretagne

Une équipe municipale motivée, des amateurs passionnés et une confrérie ardente ont fait renaître la viticulture à Clairoix dans l'Oise le 26 mars dernier avec 280 pieds de chardonnay. À Haillicourt dans le Pas-de-Calais, 3 000 pieds de chardonnay ont été plantés sur un terri. À Quimper, le vignoble Coteau du Braden réunira une centaine de vignerons bretons le 22 avril.

La Belgique reconnaît un vigneron professionnel dès 60 litres de vin

Les vignes se développent en Belgique. Un arrêté royal du 27 mai 2004 autorise, dès la production de 60 litres (soixante), à revendiquer la dénomination *Vins de pays des jardins de Wallonie* pour des vins de table issus de la région Wallonne. Peut-on imaginer cela en France ?

De nouveaux projets en Île-de-France

Pour diversifier sa production, un agriculteur voudrait planter 10 à 15 ha, en professionnel bien entendu. Pour enrichir le patrimoine de sa ville, un élu veut planter quelques centaines de pieds de vigne. Deux dimensions, une même passion, presque les mêmes règles pour réussir.

Point clé d'un projet de vigne professionnelle

En Île-de-France, nous avons prouvé que le climat et le sol sont bons mais il nous faut prouver la viabilité économique pour enclencher la demande de droits de plantation. L'agriculteur doit donc établir une étude économique fondée sur un produit, un marché, un coût de production et de commercialisation et un prix de vente.

Point clé d'un projet de vigne patrimoniale en collectivité territoriale

Une vigne dans une collectivité territoriale, c'est d'abord des élus et des bénévoles soudés par une volonté de réussir et de durer. La collectivité doit alors s'appuyer sur des professionnels et des personnes expérimentés pour faire une étude de faisabilité qui éclaire tous les aspects techniques, réglementaires, financiers, humains avec une esquisse des projets festifs, pédagogiques, culturels et touristiques. Alors, la décision de faire est assurée et a des gages de réussite durable.

Le conseil du mois

Le développement de la vigne a quinze à vingt jours d'avance. Surveillez son état sanitaire car les maladies arriveront en avance aussi. Traitez à temps pour préserver votre potentiel de récolte.

Patrice BERSAC, Président